



Note d'informations pour les clubs et les ligues

Nouveautés fédérales et rappels importants

Saison 2020/2021

Sommaire

Affiliation et licences	2
Galas	2
Compétitions	2
Règlementation	3
Formations de moniteurs et d'officiels	4
Dispositif des grades	5
Labellisation des clubs	5
Mon club près de chez moi et carte passerelle	5

Ce document présente les principales nouveautés fédérales pour la saison 2020/2021, ainsi que quelques rappels importants.

Pour plus de détails, consultez le site : <http://www.ffkmda.fr/>

NB : La crise sanitaire et ses conséquences peuvent donner lieu à de nouvelles directives susceptibles d'affecter à tout moment, tous les secteurs de la vie fédérale, et qui ne sont pas encore connues au moment où cette note est rédigée. Restez attentifs à la communication !

La fédération communiquera très prochainement sur la doctrine fédérale et les recommandations quant à la pratique de nos disciplines dans le contexte actuel. En attendant vous pouvez vous fier aux décrets suivants :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897> (ici le chapitre 4)

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042234234&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042234234&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042234234&categorieLien=id)



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95
Site : www.ffkmda.fr 1





1. Affiliation et licences

En raison de la crise sanitaire qui a touché notre pays et nos sports, rendant l'activité très difficile, la fédération a décidé, en mesure de soutien de ses associations, de baisser le tarif des ré affiliations à 100 euros.

La fédération vous informe de la possibilité pour tous les licenciés, qu'ils peuvent avoir accès à leur fiche licencié directement et la mettre à jour dès lors que le Président de club renseigne les adresses mail au moment de la prise de licence. Le licencié reçoit alors ses codes personnels d'accès à son espace.

Il est rappelé que 3 cours d'essai sont couverts par l'assurance qu'a souscrit la FFKMDA pour ses clubs affiliés. Les adhérents prospects peuvent donc suivre 3 entraînements avant de s'engager et de prendre une licence auprès de leur club.

2. Galas (manifestations publiques de sports de combat)

A partir du 1^{er} septembre 2020, les demandes d'autorisation d'organisation de galas se feront en ligne dans l'espace dédié intranet (le président de club avec ses codes). Le service fédéral reste à votre disposition pour toutes informations utiles et gestion de votre demande dématérialisée. Pour réaliser une demande d'organisation de gala, le club doit posséder au moins 40 licences le jour de la demande.

Rappel : les cadets 2^{ème} année en plein contact ne sont pas autorisés à boxer en gala.

3. Compétitions

- Plein contact (combat sur ring)

Dans le cadre de l'obligation de déclaration ministérielle pour le suivi inter fédéral des commotions cérébrales, les compétiteurs en plein contact doivent obligatoirement fournir un numéro de pièce d'identité valide lors de la prise de licence. Cela peut être réalisé par le président de club ou directement par le licencié dans sa fiche licence si une adresse mail a été donnée (cf. point 2 affiliation/licence).

- K1 rules

Le k1 rules light, jusqu'à présent réservé aux jeunes jusqu'à junior inclus, pourra désormais être pratiqué en compétition pour les catégories sénior et vétéran en coupe ainsi qu'en championnat de France (et donc de ligue).



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95
Site : www.ffkmda.fr 2





4. Règlementation

5.1 temps des assauts

Les temps des rencontres changent en assaut cette saison (disciplines de tatami). Voici la nouvelle réglementation pour les disciplines suivantes :

kick light / k1 rules light / point fighting / light contact / muaythai éducatif / muaythai technique

pré-poussins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

poussins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

benjamins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

minimes : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

cadets : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

juniors : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

seniors : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

vétérans : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

5.2 équipement et tenue

Le Comité Directeur, pour faciliter le passage d'une discipline à l'autre, a décidé que le port de short « pieds-poings » (qu'il soit Kick boxing ou Muaythai) est autorisé dans l'une ou l'autre discipline.

Les shorts de Pancrace et MMA sont interdits en kick boxing et en Muaythai.

- Chevillère et strapping en amateur

Les chevillères simples et souples sans renfort ni armature sont autorisées sous le protège tibias/pieds.

Les bandes de contention (aussi appelées "strapping") simples et souples de cheville sont autorisées : elles sont composées de bande adhésive et éventuellement d'une couche de bande de mousse spécifique en protection de la peau. Il est interdit d'ajouter par-dessus la contention des compresses, du scotch, des bandages ou d'autres produits ou matériels.

- Chevillère et strapping en pro

Les chevillères simples et souples sans renfort ni armature sont autorisées.

Les bandes de contention (aussi appelées "strapping") simples et souples de cheville sont autorisées, sous la chevillère uniquement et sans dépasser de celle-ci.



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95

Site : www.ffkmda.fr 3





Elles sont composées de bande adhésive et éventuellement d'une couche de bande de mousse spécifique en protection de la peau. Il est interdit d'ajouter par-dessus la contention des compresses, du scotch, des bandages ou d'autres produits ou matériels.

- Le port de tous couvre-chef est interdit sur les enceintes sportives et dans les coins (sauf exception pour les casquettes en gala pro pour les sponsors : cf. règlement pro).
- En raison de la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation des équipements personnels conformes, en bon état et acceptés par l'arbitre (casques, gants et protèges-tibias) sera autorisée pour les compétitions fédérales de la saison 2020-2021 (la marque Wettle est vivement recommandée).

5. Formations de moniteurs et d'officiels

Des nouvelles formations sont proposées à nos licenciés (préparation mentale, anti dopage etc.), n'hésitez pas à vous inscrire.

Les inscriptions aux futures formations fédérales (à partir de mi-octobre) pourront être faites en ligne sur une plateforme dédiée courant septembre 2020.

Vous pouvez consulter le calendrier prévisionnel des formations BMF programmées pour la saison sur notre site internet www.ffkmda.fr rubrique « formation » puis « calendrier 2020-2021 ».

Les formations BMF et de juge/arbitre vont pouvoir être dispensées pour tout ou partie en visio conférence et/ou en e-learning. Plus d'informations prochainement à consulter sur le site fédéral.

- Officiels

Tous les juges arbitres sont dans l'obligation de suivre un recyclage en début de saison, afin de faire un rappel règlementaire et travailler sur les nouveautés fédérales. Ils pourront également y prévoir leurs disponibilités pour la saison.



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95
Site : www.ffkmda.fr 4





6. Dispositif des grades en kick boxing et Muaythai

- Prérogatives obligatoires des grades

En raison de la crise sanitaire, c'est à partir de **septembre 2021** que la détention de certains grades sera obligatoire pour permettre aux licenciés d'accéder :

- Aux compétitions assaut et combat (uniquement les néo compétiteurs en kick boxing et muaythai)
- Aux formations de moniteur (BMF1, BMF2, BMF3)

Les premiers niveaux de grades sont passés directement dans les clubs (accès aux compétitions assaut sur tatami et accès au BMF1).

Les grades avancés sont passés en sessions régionales organisées par les ligues (accès aux compétitions combat plein contact sur ring et accès aux BMF2 et BMF3).

Consultez les référentiels en ligne pour plus de détail, rubrique « grades ».

7. Labellisation des clubs

La campagne de labellisation 2021 des clubs ouvre mi-septembre 2020. Cette année, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé que les champions de France 2018/2019 pourraient encore être valorisés ainsi que les champions internationaux. De plus, le diplôme de superviseur est ajouté pour bénéficier de points supplémentaires pour les clubs qui en disposent.

8. Mon club près de chez moi et la carte passerelle

La fédération, en partenariat avec le CNOSF et besport, vous permet d'apparaître sur une plateforme en ligne grand public de recherche de club sportif.

<https://monclubpresdechezmoi.com/>

Une recherche peut être faite par sport ou par territoire. L'internaute qui se connecte est immédiatement géolocalisé. La plateforme est disponible sur ordinateur, tablette ou smartphone.

En tant que club vous allez pouvoir prendre en main votre propre page/profil en devenant administrateur. Vous pourrez alors l'enrichir, mettre du contenu, vidéos, calendrier, événements etc.

Pour prendre en main votre page club : <https://www.besport.com/l/dzrXTx5l>





- Carte passerelle

Lancé par le CNOSF, "La Carte Passerelle", est un dispositif pour les écoliers de primaire (9/10/11 ans) les invitant à pratiquer de l'activité physique.

L'idée ? Favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Pendant 7 semaines, entre le 1er septembre et le 17 octobre 2020, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club maximum.

Pour prendre part au dispositif, rendez-vous sur « monclubpresdechezmoi » et ajouter le label carte passerelle.

La FFKMDA vous souhaite une bonne rentrée et une excellente saison sportive !



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95
Site : www.ffkmda.fr 6

